

Date de la convocation	9 octobre 2023
Membres en exercice	168
Présents	72
Représentés	30

**CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023**

**n°D20231016 – 03d**

**Objet : Transfert complémentaire de compétences – Commune du FOUSSERET**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

**Considérant** que la commune du FOUSSERET est membre pour les compétences suivantes :

DOMAINE DU PETIT CYCLE DE L'EAU

B. Assainissement Collectif

B1 : Collecte des Eaux Usées

B2 : Transport des Eaux Usées

B3 : Traitement des eaux usées

C. Assainissement non collectif

**Considérant** que le Conseil Municipal a, par délibération du 6 décembre 2022, décidé de transférer à Réseau31 les compétences complémentaires suivantes :

DOMAINE DU GRAND CYCLE DE L'EAU

D. Eaux pluviales et ruissellement D1.1 Eaux pluviales

**Considérant** que selon les dispositions de l'article 22 de nos statuts, le transfert de compétences complémentaires ne fait pas l'objet d'un arrêté préfectoral et prend effet, conformément à l'article 7.3 de ces mêmes statuts, à la date fixée par l'organe délibérant de Réseau31 ;

**Vu** le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

**Décide**

**Article 1 :** d'approuver, pour la commune du FOUSSERET, le transfert complémentaire des compétences suivantes :

DOMAINE DU GRAND CYCLE DE L'EAU

D. Eaux pluviales et ruissellement D1.1 Eaux pluviales

**Article 2 :** de fixer la date de ce transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Article 3 :** d'approuver la modification statutaire induite par ce transfert.

Résultat du vote	Pour	102	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Sébastien VINCINI**

Président

